

- 2° Lots Turcs ;
- 3° Emprunt 4 0/0 1890 (Osmanié) ;
- 4° » 5 0/0 1896 ;
- 5° » 4 0/0 1901-1905 ;
- 6° » 4 0/0 1903 (Pêcheries converti) ;
- 7° » 4 0/0 1904 ;
- 8° » 4 0/0 1905 (Tédjizati-Askérié) ;
- 9° Emprunts du chemin de fer de Bagdad ;
- 10° Garantie kilom. du Chemin de fer Haïdar Pacha-Angora ;
- 11° » » » » Eski-Chéhir-Koniah ;
- 12° » » » » Salonique-Monastir ;
- 13° » » » » Jonction Sal.-Cons/ple ;
- 14° » » » » Smyrne-Cassaba et Prol. ;
- 15° » » » » Damas-Hama et Prolong. ;
- 16° Elle perçoit en outre, à la demande du Gouvernement ottoman, la surtaxe dite « Hisseï-Iané » établie au profit de la Banque Agricole et du Ministère de l'Instruction Publique (1,50 0/0 sur dîme des céréales et autres) ;
- 17° des dîmes diverses appartenant au Trésor Impérial ;
- 18° les taxes réglementaires sur les territoires dépendant des anciens domaines de la Liste Civile qui ont été attribués au Malié.

Mode de gestion des principaux revenus

Avant d'exposer comment est organisée la Dette Publique Ottomane, à l'aide de quels rouages et avec quel personnel elle fonctionne, il est intéressant de passer en revue les principaux revenus confiés à sa gestion en indiquant le mode de gestion de chacun d'eux. Ces explications sont indispensables si l'on veut se faire une idée exacte de l'importance respective des services qui composent cette Administration, des travaux qui leur incombent, ainsi que des résultats obtenus.

SEL. — Au lieu d'affermir l'exploitation de ce revenu comme le Décret de Mouharrem lui en donnait le droit et comme